

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00311**

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -  
COMMUNE DE CELLIEU - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ADAPTES AUX  
SENIORS ET D'UN ENSEMBLE COMMUN D'ANIMATION (SALLE MARCEL  
VILLARD)**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 29 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 111  
Nombre de présents : 85  
Nombre de pouvoirs : 13  
Nombre de voix : 98

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON,  
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Laurence JUBAN,  
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,  
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE,  
M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO  
CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,  
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 17 octobre 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170616-D20170031110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171017

M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Florent PIGEON donne pouvoir à Mme Laurence JUBAN,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Lionel BOUCHER, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Annick FAY,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,  
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Christine ROUX, Mme Marie-Hélène THOMAS

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2017**

### **FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE CELLIEU - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ADAPTES AUX SENIORS ET D'UN ENSEMBLE COMMUN D'ANIMATION (SALLE MARCEL VILLARD)**

#### **I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique**

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les projets de construction d'un ensemble de bâtiments avec végétalisation significative du bâti sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site, valorisation du lieu ;
- mobilité durable et accessibilité ;
- matériaux et filières durables ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

#### **II. Le projet porté par la commune de Cellieu**

La commune de Cellieu sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour son projet de construction d'un ensemble de logements adaptés aux seniors avec salle commune d'animation (salle Marcel Villard).

Le vieillissement de la population sur le département de la Loire a amené la commune de Cellieu et l'Association Familles Rurales de la Loire à réfléchir à la création, après enquête auprès des personnes âgées de la commune, d'une structure permettant à des personnes âgées soit fragilisées, soit en perte d'autonomie, de bénéficier de services à la personne tout en restant dans leur logement.

Ainsi, un partenariat a été établi avec Loire Habitat pour réaliser une opération de construction de 12 logements locatifs sociaux avec local d'animation, au lieu-dit « La Picote » situé à 500 mètres du bourg, sur une parcelle voisine de l'école primaire Alphonse Daudet et accueillant déjà un centre périscolaire (récemment aménagé dans un bâtiment existant et équipé de panneaux photovoltaïques). Un arrêt de bus proche permet également des déplacements vers les communes alentours.

L'opération est composée de douze logements de plain-pied et d'un espace commun d'animation d'environ 96 m<sup>2</sup> – salle Marcel Villard. En effet, pour accompagner les personnes âgées présentes sur site, il a été demandé la création d'une grande salle commune, avec kitchenette, permettant l'organisation d'animations (ateliers créatifs, jeux de société...), des repas et/ou goûters. Un programme sera établi en fonction des attentes et des besoins des résidents. Le local pourra être utilisé en dehors des animations hebdomadaires pour se retrouver ou recevoir leur entourage.

Proche de l'école, des rencontres intergénérationnelles pourront également être organisées. Dans le même esprit, un jardin intergénérationnel va être mis en place à l'initiative de la commune. Il permettra ainsi de créer du lien entre les locataires qui le désirent et les enfants de l'école. Le jardin restera disponible pour les personnes âgées en dehors des temps de rencontre. Il permettra, en plus de maintenir l'autonomie de la personne, une aide au maintien des activités physiques.

Le projet met en œuvre 253 m<sup>2</sup> de toiture végétalisée pour 855 m<sup>2</sup> de toitures, soit 30% de végétalisation des toitures.

Le projet est mené en partenariat avec Loire Habitat. Le coût total d'opération incombant à la commune est estimé à 205 990,60 € HT, dont 190 540,60 € de dépenses éligibles.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de Cellieu s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 49 984,75 €. A ce jour, la commune n'a pas commencé à consommer cette enveloppe.

Comme suite à la demande de la commune, il est donc proposé une aide à hauteur de 49 984,75 € pour ce projet.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Cellieu pour son projet de construction de la salle Marcel Villard, à hauteur de 49 984,75 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2017.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU